

SUPPLEMENT

EXTRAITS DE LA BROCHURE "AU NORD".

COMMENT DÉFRICHER.

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou.

Sur ce point nous ne pouvons donner de meilleurs renseignements que ceux fournis par M. l'abbé Chartier, dans sa brochure sur les cantons de l'Est.

" Pour l'abatis de bois franc d'abord : " Voilà le colon en frais de tasser. " Il choisit un endroit un peu élevé et il commence par y traîner avec ses " bœufs sept à huit billes qu'il met les unes à côté des autres. Ensuite, au " moyen de leviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et " ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faite du " tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la " forêt : 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé on y met le " feu. Le bois franc brûle en tout temps : il n'est pas nécessaire d'attendre " qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on " le fait ainsi brûler.

" Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ense- " mencée pour une première fois."

" Pour les terrains de bois mou : " On rase près du sol tous les arbres " qui ont moins de 6 pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat " les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe " toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le " sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de colon, faire de " l'abatis plat. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on met le feu. Quand " le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le " feu.

" Le défrichement, d'après le même auteur, peut coûter, en moyenne, " \$10.00 par arpent pour le bois franc, et \$12.00 pour le bois mou.

" Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généra- " lement avec la semence de grain on sème de la graine de mil, et " une fois " la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et ensuite en pacage jusqu'à " ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever fa- " cilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au prin- " temps des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets, et à l'automne " semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés."

L'ACHAT DU LOT

" Le prix des lots dans la vallée de l'Ottawa et du Saint-Maurice est de " 30 centins l'acre, payable en cinq ans par versements égaux et annuels, " avec intérêt de 6 par cent jusqu'à parfait paiement.

" L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans